

# Rapport de commission n°55

Préavis N°2021/02 : Vente d'actifs 125 kV sur la ligne La Veyre – Saint-Triphon

Séance du 19 février 2021 de 8h00 à 9h30 : Usine de Pierre-de-Plan, chemin de Pierre-de-Plan 4, Lausanne

## 1. Composition

### Présents :

Mme Paola Richard-De Paolis  
Mme Karine Roch  
Mme Anita Messere (remplace Mme Josée Lavanchy)  
M. Guy Gaudard  
M. Romain Felli  
M. Pedro Martin  
M. Robert Joosten  
M. Ilias Panchard  
M. Johan Pain  
M. Jean-Blaise Kalala  
M. Jean-Pascal Gendre (rapporteur)

### Excusé :

M. Valentin Christe

### Représentant de la Municipalité :

M. Jean-Yves Pidoux, directeur des SIL

### Collaborateurs des SIL :

M. Nicolas Waelti, secrétaire général  
M François Schweizer, gestionnaire contractuel au service Patrimoine  
M. Michael Ghali, assistant du secrétaire général

## 2. Objet du rapport-préavis

La première usine lausannoise à Lavey date du début du XX<sup>e</sup> siècle. L'aménagement actuel a été mis en service en 1950. Il y a tout le long du trajet entre Lavey et Lausanne des lignes électriques à haute tension, dont la ligne 125 kV, objet du présent préavis. Cette ligne a, à l'origine, été construite pour alimenter les Lausannois. Depuis, la consommation n'a cessé d'augmenter, de même que le nombre d'ouvrages de production en Valais, entraînant un développement du transport à haute puis à très haute tension depuis le Valais.

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) de 2008 a nationalisé le transport à très haute tension, ce qui a donné lieu à la création de Swissgrid, qui a racheté le réseau de transport qui était entre les mains des grandes sociétés de production régionales.

Actuellement, 3 lignes 125 kV, 220 kV et 380 kV permettent de faire transiter l'énergie produite en Valais. Les lignes 220 KV et 380 KV appartiennent à Swissgrid.

Les mesures effectuées entre le poste de transformation de Pierre-de-Plan et celui de La Veyre montrent que la ligne 125 kV est actuellement saturée car toute l'électricité arrivant du Valais est déjà consommée le long de la Riviera, si bien que maintenant la zone de Puidoux doit être alimentée par la ligne 220kV de Swissgrid « en retour » depuis Pierre-de-Plan. Cette ligne 125kV est donc désormais inutile pour l'approvisionnement lausannois en électricité. Elle est en revanche utile à Romande Energie, qui souhaite la racheter pour assurer la distribution dans le Chablais et la Riviera.

### 3. Discussion générale

La discussion générale et les échanges ont permis de répondre à des questions des commissaires relatives à des points techniques et stratégiques.

Il a pu en particulier être précisé :

- Que la vente n'est pas directement liée à la fin la concession de Lavey en 2030.
- Qu'aucun projet d'enfouissement n'est actuellement prévu sur cette ligne.
- Qu'en raison de l'actuelle saturation de la ligne, cette ligne ne pourra être utilisée pour transporter toute ou partie de l'augmentation de la production d'électricité prévue par le projet Lavey+ qui devra transiter par le réseau Swissgrid de haute tension.

En ce qui concerne la sécurisation de l'approvisionnement en électricité en regard d'une panne ou d'un attentat et du rôle que peut y jouer cette ligne, il a été précisé en séance et au travers d'un complément dans les notes de séances que l'approvisionnement venant du Valais est actuellement assuré en redondance par les deux lignes Swissgrid (220 kV et 380 kV) et qu'en plus, Lausanne dispose de deux autres axes d'approvisionnement - en se trouvant à la jonction entre les lignes ouest important le courant de France et les lignes nord injectant la puissance nucléaire suisse.

Les commissaires ont également reçu des précisions relatives aux enjeux financiers :

La vente porte sur un actif dont la valeur résiduelle se monte à 3 MCHF, soit moins d'un pourcent de la valeur résiduelle du réseau lausannois (450 MCHF) et un demi pourcent de la valeur à neuf (1 Mrd CHF).

Un échange avec un autre actif de Romande Energie n'a pas pu être envisagé faute d'opportunité.

Les actifs sont cédés à la valeur résiduelle, dans ce cas au 31.12.2020. En effet, s'agissant d'une installation de transport et non de distribution, le rendement est connu et fixé par le DETEC, il s'agit du coût moyen pondéré du capital, connu sous l'abréviation anglaise WACC pour *weighted average cost of capital*. Celui-ci ne peut pas rapporter plus par facturation aux clients finaux.

En 2021, cet actif rapporte 3.83% de sa valeur résiduelle, soit environ CHF 115'000.-, qui peuvent être facturés aux clients finaux avec les coûts d'entretien (50 à 80 KCHF/an).

Dans notre cas, il y a une différence entre la valeur analytique utilisée pour calculer les tarifs et la valeur comptable des actifs de la Ville, liée à une décision de la Commission fédérale de l'électricité (ELCOM), laquelle a imposé une réévaluation de la valeur de certains actifs. La valeur comptable résiduelle de ces actifs est aujourd'hui plus élevée que le prix défini pour la vente. Cette moins-value sur la vente impliquera une perte comptable sur l'exercice 2021. Il ne s'agit toutefois pas d'une perte réelle : En effet, ces coûts ont déjà été facturés aux clients finaux. Ils ont été intégrés dans la tarification recalculée pour les années concernées par la décision de l'ELCOM et intégrés dans le calcul du fonds de différence de couverture.

À la question soulevée par plusieurs commissaires de savoir si finalement il est bien judicieux de vendre cet actif du domaine stratégique de l'énergie, il a été répondu que si la Ville souhaite conserver cette ligne, elle devra y investir plusieurs millions de francs ces prochaines années pour la rénover et, bien que ces investissements pourront être refacturés aux clients finaux, ils impliqueront un décaissement, une avance de fonds sur une courte période (travaux), pour des entrées d'argent réparties sur de longues années. De plus, ce financement pourrait, le moment venu, pénaliser d'autres investissements certainement plus stratégiques que cette ligne dont il est considéré qu'elle n'apporte rien aux SI des points de vue de l'approvisionnement et de la sécurité du réseau. Malgré ces explications, plusieurs commissaires annoncent qu'ils désapprouvent cette vente.

### 4. Etude du Préavis

Le préavis parcouru n'a pas donné lieu à des commentaires ou des remarques de détails.

## 5. Conclusions et vote

Le résultat du vote des conclusions est le suivant :

Conclusion 1 : 4 oui – 3 non et 4 abstentions

Conclusion 2 : 4 oui – 3 non et 4 abstentions

Conclusion 3 : 4 oui – 3 non et 4 abstentions

Conclusion 4 : 4 oui – 3 non et 4 abstentions

Il est annoncé un rapport de minorité.

**Conclusions de la commission :**

***La conclusion est acceptée à l'unanimité.***

Lausanne, le 27 avril 2021

Le rapporteur :

*Jean-Pascal Gendre*

